

Règlement des promotions-relégations 2022-2023



Dames 2^e ligue : 10 équipes, matches aller-retour = 18 matches. Le 1^{er} du classement final (à défaut le 2^e, le 3^e, le 4^e ou le 5^e) participe aux barrages de promotion en 1^{re} ligue (selon les dispositions de Swiss Volley). Les équipes classées aux 9^e et 10^e rangs sont reléguées en 3^e ligue. Un repêchage peut intervenir, en fonction de la promotion en 1^{re} ligue et en cas d'éventuels désistements d'équipes.

Dames 3^e ligue : 10 équipes, matches aller-retour = 18 matches. Les équipes classées aux 1^{er} et 2^e rangs (à défaut au 3^e rang) sont promues en 2^e ligue. Les équipes classées aux 9^e et 10^e rangs sont reléguées en 4^e ligue. Un repêchage peut intervenir, par effet de cascade et en cas d'éventuels désistements d'équipes.

Dames 4^e ligue : 9 équipes actives + 1 équipe junior intégrée = 10 équipes, matches aller-retour = 18 matches. L'équipe junior intégrée peut être sacrée championne, mais ne peut pas prétendre à la promotion, ni être reléguée. Les deux premières équipes actives, classées aux 1^{er} et 2^e rangs (ou dans le trio de tête si l'équipe junior intégrée y figure aussi, à défaut la 3^e équipe active) sont promues en 3^e ligue. L'équipe active classée au 9^e rang (respectivement au 8^e rang si l'équipe junior intégrée termine 9^e) est reléguée en 5^e ligue. Un repêchage peut intervenir, par effet de cascade et en cas d'éventuels désistements d'équipes.

Dames 5^e ligue : 9 équipes actives, matches aller-retour = 16 matches. Les équipes classées au 1^{er} et au 2^e rangs (à défaut au 3^e rang) sont promues en 4^e ligue.

Hommes 2^e ligue interrégionale : 6 équipes de SVRJS + 5 équipes de SVRN = 11 équipes, matches aller-retour = 20 matches. L'équipe de SVRJS la mieux classée et l'équipe de SVRN la mieux classée (à défaut la 2^e, la 3^e, la 4^e ou la 5^e) participent aux barrages de promotion en 1^{re} ligue (selon les dispositions de Swiss Volley). Les équipes classées 9^e, 10^e et 11^e, quelle que soit leur appartenance régionale, sont reléguées en 3^e ligue. Un repêchage peut intervenir, en fonction des promotions en 1^{re} ligue et en cas d'éventuels désistements d'équipes.

Hommes 3^e ligue interrégionale: 8 équipes de SVRJS + 1 équipe de SVRN = 9 équipes, matches aller-retour = 16 matches. Les équipes classées aux 1^{er} et 2^e rangs, quelle que soit leur appartenance régionale (à défaut au 3^e rang), sont promues en 2^e ligue interrégionale.

Remarques:

- **Le comité SVRJS est compétent pour décider des éventuels repêchages et pour, au besoin, adapter les promotions-relégations aux situations imprévues.**
- **En cas de conflit entre un éventuel repêchage ou la promotion d'un 3^e, le comité consulte les clubs concernés et tient compte de leurs souhaits.**
- **Une équipe concernée par une promotion et qui y renonce doit l'avoir officiellement annoncé au responsable du championnat au plus tard 5 jours après la fin du championnat. Par respect pour le 3^e classé, susceptible d'être alors promu, et si la décision de non-promotion est prise, cette équipe fera une pré-information au responsable du championnat 20 jours avant la fin de la compétition.**
- **Un club peut inscrire des équipes juniors INTER jusqu'au 1 octobre 2022 et participer aux tournois qualificatifs pour les championnats suisses juniors.**
- **Le présent règlement est une décision du comité. En tant que tel, il est susceptible de recours, dans les délais et formes prescrits.**